



Préavis municipal n° 6/2015

Saint-Cierges – Demande de crédit pour la réfection du chemin du « Champ de la Pierre »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mardi 21 avril en présence de MM Jean-Michel Pidoux et Claude-Alain Cornu, municipaux.

La Commission relève que le montant des travaux est basé sur des soumissions rentrées, comme dorénavant dans la plupart des projets de la Municipalité et la félicite pour cette discipline.

Les liquidités courantes permettent d'éviter le recours à un emprunt bancaire.

Toutefois, la Commission propose d'amortir cet investissement sur le seul exercice 2015, au lieu des 20 ans proposés. Ceci pour un motif de gain péréquatif.

Cette méthode d'amortissement péjorera le résultat des comptes 2015.

La Commission propose au Conseil l'amendement suivant :

- Passer ces travaux en charges annuelles d'entretien

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux pour la réfection du chemin du « Champ de la Pierre » à Saint-Cierges ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de Fr. 182'250.00 ;
- de financer ces travaux pour un montant de Fr. 182'250.00 par la trésorerie courante ;

Montanaire, le 21 avril 2015

Corine Favre

Thierry Gallandat

Jean-Maurice David

Jean-Luc Pidoux

Yann Chammartin (rapporteur)

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil